



Conseil économique et social

Distr. générale
19 décembre 2012
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

159^e session

Genève, 12-15 mars 2013

Point 4.6.2 de l'ordre du jour provisoire

**Accord de 1958 – Examen de projets d'amendements
à des Règlements existants, proposés par le GRB**

Proposition de complément 9 à la série 02 d'amendements au Règlement n° 51 (Bruit des véhicules des catégories M et N)

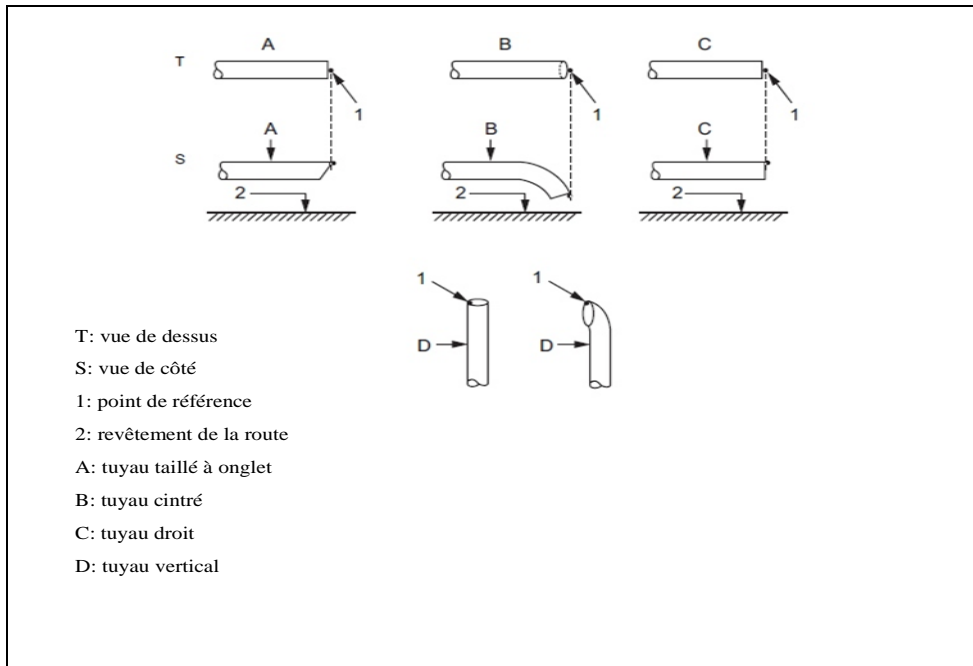
Communication du Groupe de travail du bruit*

Le texte ci-après, que le Groupe de travail du bruit (GRB) a adopté à sa cinquante-sixième session, vise à modifier la figure représentant les points de mesure du bruit émis par le véhicule en mouvement. Il est fondé sur le document informel GRB-56-03, tel qu'il est reproduit à l'annexe II du rapport (ECE/TRANS/WP.29/GRB/54, par. 8). Il est soumis au Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) et au Comité d'administration (AC.1) pour examen.

* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2010-2014 (ECE/TRANS/2010/8, activité 02.4), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements en vue d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis dans le cadre de ce mandat.

Annexe 3, appendice, figure 2, modifier comme suit:

«Figure 2



».